

DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 20  
DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

## FICHE D'EXPLOITATION

Numéro de Sécurité sociale

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

N° de Siren de l'exploitation (en cas de multitudes d'exploitations : remplir une fiche d'exploitation par exploitation)

### Très important

Suite à l'unification des déclarations fiscales et sociales, vous êtes dans l'obligation de déclarer vos revenus, qui serviront à l'appel de vos cotisations sociales, en même temps et sur la même déclaration que vos revenus soumis à l'impôt sur le revenu (déclaration disponible dans votre espace particulier sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)). Toutefois, vous pouvez déclarer vos revenus professionnels directement auprès de votre caisse de MSA dans les cas suivants (cochez la case correspondant à votre situation) :

**Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu après la date de clôture de la campagne et vous n'avez plus accès au volet social MSA.**

**Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu par papier.**

**Vous êtes en zone non desservie par Internet et vous ne pouvez pas faire votre déclaration par voie dématérialisée.**

**Vous avez déclaré vos revenus dans le volet social MSA mais souhaitez procéder à la rectification de votre déclaration, après la fermeture de la télécorrection sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**

**Autres**

Pour rappel, l'absence de déclaration vous expose à une pénalité.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (article 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité sociale agricole.

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

<b>BA régime réel</b>		
		<b>RÉFÉRENCE DANS LA DÉCLARATION 2042</b>
<b>M1</b>	Bénéfice de l'exploitation (y compris revenus de brevets)	MSGX/MSIO
<b>M2</b>	Déficit de l'exploitation	MSGY/MSIP
<b>M3</b>	Sommes à ajouter (abattements JA, ARD, abattements, exonérations, revenus exceptionnels 1 <sup>re</sup> année d'étalement, cotisations facultatives...)	MSGZ/MSIQ
<b>M4</b>	Sommes à déduire (revenus exceptionnels des années suivantes, différence indemnité abattage/valeur en stock, intéressement non déduit)	MSHM/MSIR
<b>Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BA : compléter le cadre ci-dessous</b>		
<b>M5</b>	Pourcentage dans les bénéfices ou pertes	% MSHV/MSJM
<b>M6</b>	Rémunération, IJ intégrées au bénéfice de la société	MSHS/MSIX
<b>M7</b>	Intérêts excédentaires des comptes courants	MSHT/MSIY
<b>M8</b>	Cotisations NSA prises en charge par la société non réintégrées	MSHU/MSIZ
<b>M9</b>	Rémunération et IJ perçues par l'associé	MSHW/MSJN
<b>M10</b>	Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé	MSHX/MSJO
<b>M11</b>	Frais professionnels déductibles	MSHY/MSJP
<b>M12</b>	Part du revenu exceptionnel déduit fiscalement la 1 <sup>re</sup> année par l'adhérent	MSHZ/MSJQ
<b>M13</b>	Part du revenu exceptionnel réintégré fiscalement les années suivantes par l'adhérent	MSIM/MSJR

## BIC ou BNC régime réel

N1	Bénéfice de l'exploitation (y compris revenus de brevets)		MSHN/MSIS
N2	Déficit de l'exploitation		MSHO/MSIT
N3	Sommes à ajouter (ARD, abattements, exonérations, cotisations facultatives...)		MSHP/MSIU
N4	Sommes à déduire (différence indemnité d'abattage/valeur en stock, intéressement non déduit)		MSHQ/MSIV

## Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BIC/BNC : compléter le cadre ci-dessous

N5	Pourcentage dans les bénéfices ou pertes		% MSMP/MSNP
N6	Rémunération, IJ intégrées au bénéfice de la société		MSMM/MSNM
N7	Intérêts excédentaires des comptes courants		MSMN/MSNN
N8	Cotisations NSA prises en charge par la société non réintégrées		MSMO/MSNO
N9	Rémunération et IJ perçues par l'associé		MSMQ/MSNQ
N10	Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé		MSMR/MSNR
N11	Frais professionnels déductibles		MSMS/MSNS

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'administration fiscale (fournir copie de la notification de redressement).

Fait à

le

Signature